



ATHLETIC KARATE ARNOUVILLE
FICHE D'INSCRIPTION - AUTORISATION PARENTALE
Devant être remplie par la personne s'inscrivant au cours ou par la personne légalement en charge de l'enfant inscrit.
Cours Karaté Ados/Adultes - Enfants – Baby

PHOTO

Fiche d'inscription

NOM (en lettres majuscules) :

PRENOM (en lettres majuscules) :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Profession :

Adresse :

N° et rue :

Ville : Code Postal :

Téléphone portable :

Email :

Cours Karaté Ados/Adultes et compétiteurs : 255 € + 39 €

☐

Cours Karaté Petits Gradés : 230 € + 39 €

☐

Cours Karaté Enfants/débutants : 220 € + 39 €

☐

Cours Karaté Baby : 180 € + 39 €

☐

1ère inscription (ne pas cocher si renouvellement)

☐

Facultatif : Précisez les dispositions nécessaires à prendre au cas où le pratiquant aurait connu par le passé quelques problèmes de santé liés à son enfance, sa croissance, ou bien une éventuelle opération chirurgicale.

Cadre réservé à l'administration

Chèques

Espèces

Autorisation parentale

Je soussigné(e) M / Mme
autorise mon enfant à participer
au cours de karaté dispensé par l'association **Athletic Karate Arnouville** pour la saison (dater et
signer avec la mention "lu et approuvé").

Fait à

Le

Signature :

Règlement intérieur

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Cette fiche d'inscription remplie en caractères d'imprimerie
- 1 certificat médical "d'aptitude à la pratique du karaté"
- 2 photos avec le nom au dos et la carte de la NEF remplie
- 1 enveloppe timbrée vierge + 1 timbrée à votre nom et adresse
- Le règlement de la cotisation (chèque ou espèce)

Il est porté à ma connaissance les règles à respecter :

1) Arrivées et départs : Les parents sont responsables des enfants jusqu'au début des cours et aussitôt à la fin des cours. Ceux-ci doivent être présents 15 mn maximum avant le cours, et doivent attendre qu'un responsable de l'association soit présent pour accéder aux vestiaires qui leur auront été désignés. Il est interdit aux parents ou aux tiers d'assister aux cours sauf dérogation des professeurs.

2) Trotinettes et Bicyclettes : Pour éviter que les enfants se blessent, les trotinettes et bicyclettes sont interdites dans l'enceinte de l'établissement.

3) Tenues & hygiène : Une tenue correcte est exigée, kimono blanc avec ceinture correctement attachée. Pas d'écusson à l'exception de celui de l'association sur la veste à l'emplacement du cœur. Pas d'étiquette sur les manches et col de veste, pas de bijoux et de bracelets de toutes sortes. T-shirt blanc pour les personnes de sexe féminin. Sans T-shirt pour celles de sexe masculin. Toutes personnes portant des cheveux longs devront les avoir attachés pour avoir le visage dégagé ainsi que la tête découverte. Les pratiquants devront veiller à avoir les mains, les pieds propres et les ongles coupés.

4) Cours d'essai : La période d'essai est d'une semaine, celle-ci ne pourra s'effectuer que si la fiche de renseignement est remplie et accompagnée d'un chèque couvrant la totalité de la cotisation ; ceci pour permettre à l'association de faire jouer son assurance en cas d'accident qui surviendrait lors de la période d'essai.

5) Cours annulés ou reportés : Il peut arriver qu'en raison de stages ou de compétitions intervenant en soirée ou en weekend, certains cours puissent ne pas avoir lieu. Ces annulations ou reports ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total de la cotisation.

6) Cours spéciaux et stages avec les professeurs : Ces cours ne sont pas compris dans le montant de la cotisation. Leurs montants seront indiqués sur les fiches prévues à cet effet. Les cours compétitions seront réservés aux enfants sélectionnés par les professeurs. **A partir de la catégorie benjamine (9 à 10 ans), les enfants qui suivront une formation spécifique de compétition s'engageront à rester au club pour une durée de 4 ans.**

7) Passage de grade : L'examen se fait à huit clos, tout adhérent se faisant remarquer pendant le passage de grade sera exclu de l'examen. Toute ceinture marron est dans l'obligation d'être présent au passage de grade, afin de pouvoir se présenter à l'examen de la ceinture noire.

8) Droit à l'image : L'adhérent autorise l'association à le prendre en photo et à utiliser celle-ci dans le cadre strict de la promotion de l'association sans réclamer la moindre indemnité financière.

9) Remboursement : La cotisation est annuelle, elle n'est en aucun cas remboursable. Pour les débutants une période d'essai d'une semaine est tolérée. Au terme de celle-ci la cotisation sera due dans sa totalité.

10) Exclusion : Tout mauvais comportement envers un des membres du comité directeur ou des professeurs fera l'objet d'une exclusion sans remboursement de la cotisation.

11) Contrat d'engagement républicain : Respect de la neutralité et de la sécurité dans le dojo. Dans le cadre de notre engagement auprès de la fédération, le club respecte les principes du contrat d'engagement républicain ainsi que son règlement intérieur. C'est pourquoi, afin de garantir un cadre neutre et sécurisé, aucun signe religieux visible ne doit être porté pendant les entraînements et les activités du club.

Je soussigné(e), M / Mme déclare
avoir pris connaissance des modalités d'inscription à l'association **Athletic Karate Arnouville**
pour la saison, pour moi-même ou pour mon enfant
et déclare en acceptant les termes (signer en faisant précéder de la
mention "Bon pour accord")

Fait à

Le

Signature :



ATHLETIC KARATE ARNOUVILLE - Siret 524 273 687 001 - Renseignements : 06 62 48 31 67 ou 06 06 69 24 64

